Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**Année 2023**

**Décision du 7 décembre 2023**

| | |
|---|---|
| **12.2023-08** | **ADMINISTRATION GENERALE**<br>**OBJET – Marché sous la forme d'une procédure formalisée - « Souscription des contrats d'assurances pour CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO » - Lot Unique « Assurance des dommages aux biens et risques annexes » - période 2023 à 2025 - Avenant n°2** |

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1 et R2194-7,

**VU** la décision du Bureau communautaire n°B_10.01.2023-04 du 10 janvier 2023 autorisant la signature du marché Lot Unique « Assurance des dommages aux biens et risques annexes » - période 2023 à 2025,

**VU** la décision du Bureau communautaire n°B_04.07.2023-08 du 4 juillet 2023 autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché pour la prise en compte de l'adjonction du pôle environnement à la liste des bâtiments assurés au titre de la police d'assurance dommages aux biens et risques annexes,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** le projet d'avenant n°2, ci-annexé,

**Considérant** que le lot « dommages aux Biens et risques annexes » a été attribué à la compagnie SMACL ASSURANCES SA -141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9, pour sa solution alternative n°1,

**Considérant** la nécessité de recenser et de mettre à jour les surfaces à assurer pour le lot dommage aux biens afin de garantir la bonne exécution du marché d'assurance,

**Considérant** qu'il s'avère qu'à la suite de l'évolution du patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo, la surface à assurer est désormais de 19 853 m² en fin d'année 2023,

**Considérant** que la mise à jour de ces surfaces assurées nécessite la signature d'un avenant n°2,

**Considérant** que la signature de cet avenant est sans incidence financière, la base de 1,25 € /m² par bâtiment assuré n'étant pas modifiée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de signer lui-même, ou son représentant, l'avenant n° 2 au marché d'assurance, lot « dommages aux Biens et risques annexes », avec la société SMACL ASSURANCES SA, portant sur la mise à jour des surfaces.

**ARTICLE 2 :** que le présent avenant prend effet dès sa signature par les deux parties.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur Le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 07/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

# AVENANT N°2[1]

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

## A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

## B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SMACL ASSURANCES SA
141 avenue Salvador Allende
79 031 NIORT CEDEX 9

## C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Lot unique : Assurances des Dommages aux Biens et des risques annexes – période 2023 à 2025**

Marché n° 22.055

Contrat Sur mesure Dommages aux biens N° C2023-13489 – Dommages aux biens et risques annexes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 janvier 2023

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Lors de la conclusion du contrat, la proposition retenue (solution alternative n°1 de la compagnie SMACL ASSURANCES SA) représentait une prime annuelle estimative d'un montant de 24 638,14 € (montant estimatif sur 3 ans : 73 914,42 €), étant entendu que le montant exact de la prime sera établi sur la base de 1,25 € /m² de bâtiment assuré.

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la superficie des bâtiments couverts au titre de la police d'assurances « Dommages aux Biens et des risques annexes ».

De par la signature du présent avenant, il est acté que la superficie totale de l'ensemble du patrimoine de la communauté d'agglomération est désormais de 19 853 m². Le détail de cette superficie et le justificatif de cette évolution se trouve en annexe 1 et 2.

■ Incidence financière de l'avenant :

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public :
*(Cocher la case correspondante.)*

☒ NON ☐ OUI

Le présent avenant ne change pas les conditions financières prévues dans le contrat de base, soit 1,25 € /m² pour chaque bâtiment assuré.

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|---|---|---|
| Ne GEORGES Nathalie | Niort le 5/12/23 | SMACL |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Clisson, le ……

Signature

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### En cas de notification par voie électronique :

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

SMACL ASSURANCES

ANNEXE 1

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CLISSON, SEVRE ET MAINE AGGLO
13 RUE DES AJONCS
44190 CLISSON

Nos références à rappeler : 093148/Y
CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Dossier suivi par : Nathalie GEORGES

20231025123860255704589 - doc 1 / 2 - page 1 / 1

Objet : modification de votre contrat d'assurance

**À l'attention de Madame Séverine GAUTRIN**

Niort, le 25 octobre 2023

Monsieur le Président,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avenant N°2 "AVENANT DOMMAGES MAISE A JOUR PARC IMMOBILIER 2024", en 2 exemplaire(s), entérinant les modifications intervenues sur votre contrat Sur mesure Dommages aux biens N° C2023-13489.

Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

Pour connaître la situation comptable sur l'ensemble de vos contrats, nous vous invitons à vous reporter à votre dernier relevé de compte et à procéder au règlement des sommes éventuellement dues.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

> P
05
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00
Le vendredi de 08h30 à 17h00
atlantique@smacl.fr

20231025123600255704569 - doc 2 / 2 - page 1 / 2

Nos références à rappeler : 093148/Y - Avenant N° 2 Dommages aux biens N° C2023-13489

CLISSON, SEVRE ET MAINE AGGLO - 13 RUE DES AJONCS - 44190 CLISSON

**Echéance du contrat : 1er janvier**

# > Avenant N° 2 AVENANT DOMMAGES MAISE A JOUR PARC IMMOBILIER 2024
# Contrat Sur mesure Dommages aux biens N° C2023-13489 - Dommages aux biens et risques annexes

## 1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

## 2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

### 2.1. Modification de risques

| N° | Désignation | Date application | Modifications |
|---|---|---|---|
| 1 | Patrimoine - ensemble patrimoine - 19 853 m² | 01/01/2024 | Modification Superficie : 19 853 m² |



**SMACL Assurances SA** - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
**SMACL Assurances** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_08-AU

Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 25 octobre 2023

Pour la personne morale souscriptrice,

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

(Signature et cachet)

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

20231025123600255704589 - doc 2 / 2 - page 2 / 2



**SMACL Assurances SA** - SA au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833 817 224, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
**SMACL Assurances** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 Niort Cedex 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, **https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances**